

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) :**

**VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux de branchement ENEDIS, au niveau du 45 rue Alexandre Dumas, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

**Article 1** - Pour permettre la réalisation de ces travaux nocturnes (20h à 6h), la circulation sera limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 18 août 2025 et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera assurée par la société SAS MARRON TP FOUILLOY – ZA chant des Oiseaux – 80800 FOUILLOY

**Article 3** - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 15 juillet 2025

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Farge".

Annie FARGE